

# **Le questionnement sur l'éthique dans la recherche en sciences économiques, sociales et techniques**

Colloque doctoral international

Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

**Laboratoire interdisciplinaire de recherches en sciences de l'action**  
(LIRSA – EA4603)

29 et 30 octobre 2015

## **Actes**

### **La réception de l'éthique de l'éducation, dans l'Encyclique *Divini Illius Magistri* du pape Pie XI, au Vietnam des Années Trente**

**Le Thi Hoa**

Doctorante, Université Paris Diderot  
ED 400 - UMR 7219 SPHERE

Nous souhaitons, à travers ce papier, vous donner un aperçu général des événements que nous considérons comme ayant joué un rôle majeur dans la mise en place des prémices du programme éducatif du pape Pie XI au seuil de 1930. La période que nous étudierons s'étend du début des Années Trente jusqu'à la fin de l'année 1944. Le choix de cette période se justifie pour plusieurs raisons. Tout d'abord nous noterons l'existence d'un contexte international favorable à la conception de l'éducation selon l'Encyclique *Divini Illius Magistri*, et particulièrement dans l'école catholique et le réseau éducatif catholique qui se développe partout dans ce pays. Ensuite, les différentes initiatives dont nous allons analyser la conception de l'éducation morale, entre la culture confucéenne et la culture catholique. Enfin, la création du programme aspirant à combiner culture occidentale et mentalités locales au Vietnam : c'est décrire l'avènement de l'enseignement de l'éthique à l'école publique et celle de l'école professionnelle. L'objet de notre présentation porte donc sur les prémices, au Vietnam de 1930 à 1944, du programme de l'enseignement de l'éthique à l'école franco-indigène et franco-vietnamienne, ainsi que celle de l'école professionnelle catholique, par rapport à l'Encyclique du pape Pie XI.

#### **1. Le contexte**

Au XX<sup>ème</sup> siècle, l'évolution de la politique du Saint-Siège est claire dans les Encycliques *Maximum Illud* du pape Benoît XV en 1919 et *Rerum Ecclesiae* du pape Pie XI en 1926, concernant le rôle dévolu au clergé indigène et le remplacement des missionnaires pour préparer une hiérarchie locale comme point d'arrivée : « *Si la question de l'installation des diocèses (évêchés résidentiels) apparaissait légitime au Vatican dans le cas de la communauté catholique vietnamienne, elle n'était pas encore envisagée concrètement* »<sup>1</sup>. En effet, les Encycliques « *Maximum Illud* » et « *Rerum Ecclesiae* » s'expriment en faveur de la nationalisation de la hiérarchie locale et du clergé indigène qui ont été créés par les Missions Étrangères de Paris pour

---

<sup>1</sup> TrầnThịLiên, *Les catholiques vietnamiens pendant la guerre d'indépendance (1945-1954) entre la reconquête coloniale et la résistance communiste*, Paris, 1996, p.275.

l'avenir de l'Église au Vietnam, elles rappellent ainsi l'éventualité de l'indépendance lors le contexte socio-politique du Vietnam : à cette période apparaissent des partis politiques indépendantistes dont certains sont révolutionnaires, notamment le Parti nationaliste vietnamien (*Vietnam QuốcdânĐảng*), fondé par Nguyen Thai Hoc, et le Parti communiste indochinois (*ĐôngDuongCộngSản*), fondé par Ho Chi Minh. C'est une des raisons pour lesquelles le Vatican réaffirmait que seul un clergé vietnamien pouvait garantir l'avenir de son pays. Dans l'encyclique *Rerum Ecclesiae* en 1926, le pape Pie XI s'adresse ainsi aux missionnaires : « *Vous devez avoir, dans vos missions, un clergé indigène assez nombreux pour qu'il suffise par lui-même, sans devoir compter sur l'aide d'un clergé venu du dehors, tant au progrès de l'évangélisation des infidèles qu'au gouvernement de la chrétienté de leur nation... Les prêtres indigènes doivent devenir un jour les chefs des Églises que votre sueur et votre peine auront fondées, les chefs des chrétientés de l'avenir. C'est pourquoi ne tolérez aucune différence entre les missionnaires européens et indigènes, aucune séparation qui les oppose entre eux* »<sup>2</sup>. De nouveau, en 1929, le pape Pie XI recommandait aux missionnaires : « *Les missions ne doivent en aucune manière faire du nationalisme, mais seulement du catholicisme et de l'apostolat* »<sup>3</sup>. Du point de vue de l'histoire religieuse, l'Église du Vietnam bénéficiait des directives sociales et humanistes des papes Léon XIII, Benoit XV et Pie XI. Ces papes ouvraient à l'Église universelle et missionnaire une porte vers le monde qui était en train de changer non seulement du point de vue politique, scientifique, économique et intellectuel, mais aussi sociologique, humain et religieux. L'aboutissement de cette évolution a été d'une très grande portée pour l'Église du Vietnam qui a commencé à avoir à sa tête des évêques vietnamiens : Mgr Jean Baptiste Nguyen Ba Tong, consacré à Rome en 1933 par le pape Pie XI. Puis, se tint le 1<sup>er</sup> Concile indochinois à Hanoï avec tous les évêques indochinois le 18 novembre 1934,<sup>4</sup> convoqué par le Délégué apostolique Dreyer. C'est ainsi que le pape Pie XI nomma Mgr Dominique HỒNgọcCần, évêque coadjuteur du vicariat de Bù Chu, en 1935, et Mgr NgôĐìnhThục fut nommé en 1938 à Vinh Long. C'est un événement historique et important pour l'Église vietnamienne.

L'arrivée de l'Encyclique *Divini Illius Magistri* du pape Pie XI en 1929 apparaît en un temps opportun pour l'Église catholique vietnamienne d'une part, et se révèle symbolique pour la société vietnamienne sous le gouvernement colonial français d'autre part. En effet, l'Encyclique de Pie XI envisageait l'éducation chrétienne dans la société contemporaine. Il s'adressait à l'univers catholique tout entier de 1929 dans le contexte de la crise à laquelle « *il veut porter remède, une crise d'ordre politique, pédagogique et philosophique à la fois, philosophie émancipée de l'Évangile, inspirant les hommes d'État et les éducateurs* »<sup>5</sup>. Il appelait l'enseignement catholique à être non seulement l'écho authentique de la morale mais aussi de la tradition chrétienne fondamentale sur la connaissance de la nature humaine. Il a aussi abordé la question de la séparation de l'Église et l'État français : il se trouve que l'Église vietnamienne a subi les mêmes contraintes que l'Église française. Tandis que « *le Tonkin n'est point soumis aux dispositions du Concordat, que la séparation de l'Église et de l'État existe en fait et que les missions assurent seules au culte catholique des droits appartenant à tout individu* »<sup>6</sup>.

Dans les Années Trente, le Vietnam est un des pays catholiques fort par rapport aux autres pays d'Asie orientale. En 1931, il y eut « *une communauté de catholiques vietnamiens d'environ 1.300.000 personnes sur environ 15 millions de Vietnamiens* »<sup>7</sup>, c'est-à-dire près de 8,7% catholiques. À cette époque, le catholicisme vietnamien anime un réseau éducatif, celui de l'enseignement des écoles privées catholiques tenues par les Frères des Écoles Chrétiennes et les religieuses françaises avec les écoles franco-indigènes confessionnelles, réseau qui se trouve en

<sup>2</sup> Pape Pie XI, encyclique *Rerum Ecclesiae* de 1926.

<sup>3</sup> TrầnThịLiên, *Catholiques vietnamiens au XX<sup>e</sup> siècle : De la notion de loyauté/déloyauté à la notion d'engagement politique*, 1<sup>er</sup> Congrès du Réseau Asie le 24-25 septembre 2003, Paris- France, p.10.

<sup>4</sup> HỒNgọcCần, journal, *SacerdosIndosinensis*, Juanuarius, 1935, p.25-31.

<sup>5</sup> DELABAR, Charles Marie, *L'Éducation à l'école de Pie XI*. Paris 1936, p.20.

<sup>6</sup> AOM, INDO 15795, N° 36, dossier *manuel* par le Résident Supérieur au Tonkin, Hanoi le 13 mars 1905.

<sup>7</sup> LANGE, Claude, « L'Église catholique au Vietnam » in Colloque organisé par l'Institut d'histoire du temps présent 4-5 octobre 1984, *les chemins de la décolonisation de l'Empire Colonial français*, Edition du CNRS, Paris 1986.p.181.

compétition avec les écoles franco-indigène publique.

## 2. L'Encyclique *Divini Illius Magistri* du pape Pie XI et l'éducation de l'éthique à l'école au Vietnam

La politique de l'éducation du pape Pie XI est l'expression d'un esprit scientifique d'organisation et de méthode, non seulement dans l'apostolat lui-même, mais aussi dans le souci d'une grande collaboration dans l'éducation entre l'Église elle-même et l'État<sup>8</sup>. Le Pape s'adressa davantage aux pouvoirs italiens et catholiques. Les accords du Latran, signés le 11 février 1929, sont le fruit de trois années d'intenses tractations entre le gouvernement fasciste italien et la secrétairerie d'État. Ces accords se composent d'un traité et d'un concordat. Le premier, le traité, a été réalisée entre le gouvernement italien et le Saint-Siège : il règle définitivement la question romaine. Et dans le domaine mineur de la vie internationale, la problématique de l'éducation de la jeunesse n'en sera pas moins la question cruciale en débat entre l'Église et deux des États européens totalitaires : l'Italie de 1929 et l'Allemagne du début des années 1930. La pensée du Saint-Siège est exprimée dans l'encyclique "*Divini Illius Magistri*" dans le cadre de ses relations avec le gouvernement mussolinien<sup>9</sup>. À partir de cette date, les maîtres catholiques sont considérés comme les éducateurs traditionnels, tandis les missionnaires des écoles catholiques au Vietnam ont joué un rôle important entre la famille et leur mission à l'école où ils doivent coopérer avec l'État dans le programme scientifique. En effet, le pape Pie XI a invité les maîtres à avoir "*un esprit scientifique*" basé sur l'étude et le savoir dans l'histoire<sup>10</sup>. Cela signifie que les formes d'intervention de Pie XI ont épousé les évolutions de l'enseignement de la morale à base scientifique et les révolutions technologiques de toute communication contemporaine. En effet, le pape soulignait que l'éducation chrétienne relève de trois sociétés éducatrices : l'Église, la Famille et l'État.

- le premier éducateur naturel est la famille.
- le deuxième éducateur est l'Église qui a le rôle d'organisme éducateur surnaturel.
- le troisième éducateur est l'État, organisateur d'un enseignement à l'école: « *primaire, secondaire, technique et supérieur, destiné à répandre dans toutes les classes les connaissances de tout ordre, nécessaires ou utiles aux citoyens* »<sup>11</sup>.

À partir des positions sur l'éducation à l'école de Pie XI, nous souhaiterions appréhender comment l'Encyclique *Divini Illius Magistri* a influencé l'éducation dans l'école publique et dans l'école privée catholique au Vietnam à l'époque. En effet, l'enseignement de l'éthique religieuse est-il inscrit dans les programmes scolaires publics au Vietnam ? L'école professionnelle est-elle considérée comme appliquant un programme plus scientifique que moral ? Comment l'éducation de la morale chrétienne est-elle respectée comme l'art des arts et la science des sciences ? Comment la société vietnamienne a-t-elle reçu et adopté l'éducation à l'éthique du pape Pie XI ?

### *L'enseignement de l'éthique à l'école publique*

Il est possible car les Vietnamiens ont « *une morale naturelle, bonne dans son ensemble, avec des perspectives métaphysiques et religieuse non codifiées. Le catholicisme peut faire aboutir cette dogmatique, la vie surnaturelle du Christ* »<sup>12</sup>. Cette mentalité est très proche de la pensée du pape Pie XI sur l'éducation à l'éthique dont l'éducateur naturel est la famille et l'éducateur surnaturel est l'Église<sup>13</sup> tandis que l'État doit protéger les droits des enfants à l'école. Cependant, dès 1924, le gouvernement indigène au Vietnam a introduit un cours de morale dans le programme scolaire dès

<sup>8</sup> AMEP : « Les Missions Catholiques », *Bulletin des MEP*, 14<sup>e</sup> année, n° 157, janvier 1935.

<sup>9</sup> Hubert André, « La pensée des papes sur l'éducation (1929-1978), continuité et évolution », in *Collection science de l'éducation dirigée* par GUY AVANZINI, éditions Don Bosco, Paris, 2005, p.16.

<sup>10</sup> AMEP : « Les Missions Catholiques », *Bulletin des MEP*, 14<sup>e</sup> année, n° 157, janvier, 1935.

<sup>11</sup> DELABAR, Charles Marie, *L'Éducation à l'école de Pie XI*, Paris, 1936, p.39.

<sup>12</sup> AOM, INDO – NF, carton 144, dossier 1297, Bureau de l'Indochine, S/N° 1212 : L'Église au Vietnam, p.9.

<sup>13</sup> Encyclique du pape Pie XI, *L'éducation chrétienne de la jeunesse*, 31 décembre 1929, p.10-13.

l'enfance<sup>14</sup> :

- le devoir envers les autres membres de la famille et le devoir envers les serviteurs et les amis de la famille : politesse, bonté, langage convenable, bonne tenue, union dans l'esprit de famille.
- les petites poésies ou courtes anecdotes en prose expliquées et apprises par cœur avant même que l'enfant ne sache lire.
- les historiettes morales racontées ou lues et suivies de questions propres à en faire ressortir le sens et à vérifier si les enfants en comprennent la portée.
- l'enfant dans la famille, le culte des ancêtres, devoir envers les parents : affection, reconnaissance, obéissance, respect, aide, franchise.

Ce programme d'éducation à l'éthique de l'école franco-indigène fut d'une part en harmonie avec l'éducation traditionnelle au Vietnam, et d'autre part, il fut favorisé par l'Encyclique *Divini Illius Magistri* de Pie XI sur le point de vue de l'éducation à la morale familiale et aux devoirs envers les parents. Par ailleurs, cette Encyclique fit émerger les fondements de l'enseignement à l'éthique de l'école : il y avait un certain nombre de connaissances et de vertus susceptibles d'être acquises suivant le même processus « naturel », qui permet à l'enfant d'apprendre à se tenir debout avec la politesse, la bonté, l'obéissance, le respect de l'union dans l'esprit de famille. Ce processus « naturel » vient d'abord de l'éducateur naturel qu'est la famille, en collaboration avec l'Église dans la formation de la foi, et avec l'État dans l'enseignement à l'école. En effet, l'enseignement à la morale confucéenne au Vietnam est pratiquée à l'école avec la devise : «*D'abord les rites, ensuite les lettres 先學禮、後學文, Tiên học lễ, hậu học văn*»<sup>15</sup>. C'est à dire l'apprentissage du savoir vivre avant celui de la littérature. C'est ainsi qu'au Vietnam on enseigne encore aujourd'hui la morale confucéenne à l'école. Ce concept de l'enseignement indigène traditionnel au Tonkin a été imposé par le gouvernement du protectorat à toutes les écoles publiques à partir de 1919 pour constituer la base de toutes les branches enseignées aux élèves des écoles au lieu de se borner à un enseignement purement scientifique et scolaire ; il s'attache en même temps à prôner des doctrines et des pratiques culturelles inconciliables avec la doctrine catholique à cette date<sup>16</sup> : «*Confucius qui y est enseigné, et combien d'Annamites et de Chinois, même non catholiques, se refusent à rendre un culte religieux occidental*»<sup>17</sup>. En effet, au Vietnam, la culture confucéenne influence encore la famille traditionnelle, même la famille catholique, également attachée au culte des ancêtres et à toute l'ancienne morale annamite où la piété filiale tient lieu de tout et conditionne tout<sup>18</sup>. C'est le conflit entre une éthique "religieuse apportée par les Français et une morale traditionnelle", entre le culte des Ancêtres et le culte rendu à Dieu. Pourtant, le pape Pie XI invita à la collaboration, et non au conflit: «*le respect des droit de chacune d'elles permettaient à l'éducation, même dans les conditions complexes et difficiles où nous vivons, de se réaliser dans la paix et la liberté pour un plus grand bien des individus et de l'organisme social tout entier*»<sup>19</sup>. Ce message du Pape s'adresse, autant que possible aux communautés enseignantes des éducateurs, aux professeurs de l'enseignement libre, à tous les laïcs qui sont appelés par le Souverain Pontife à coopérer à l'Action Catholique<sup>20</sup>.

<sup>14</sup> AOM, INDO GGI 51566, Le Gouverneur Général de l'Indochine à Monsieur le Résident supérieur au Tonkin, Hanoi, 1924, p.3.

<sup>15</sup> *Lễ* traduit par « savoir-vivre ; politesse ». Le *Lễ* constitue l'ensemble des rites, des règles que tout homme de bien doit suivre pour se conduire à n'importe quel moment de sa vie. cf. BNF, 8°JO, 8861, in *Bulletin des anciens élèves de l'Ecole supérieure d'éducation physique de l'Indochine*, n° 10, septembre 1943, par la réponse à l'article, le corps et l'esprit par Mr Hâm.

<sup>16</sup> Journal, *Đông Dương Tạp Chí*, [revue de vulgarisation], 10 novembre 1918, in INDO GGI 51222.

<sup>17</sup> Journal, *Đông Dương Tạp Chí*, [revue de vulgarisation], 12 janvier 1919, in INDO GGI 51222.

<sup>18</sup> Cf. Archives de Chanoinesses de Saint Augustin, Congrégation de Notre Dame ou "Couvent des Oiseaux", *Revue Missionnaire* "Messismulta..." Mater Amabilis, 1935, p.19.

<sup>19</sup> DELABAR, Charles Marie, *L'Education à l'école de Pie XI*, Paris, 1936, p.54.

<sup>20</sup> BNF, D-94553, *Les essais catholiques, organe d'informations du livre et des revues catholiques du clergé et des communautés françaises*, 1<sup>er</sup> année, n° 1, décembre 1935.

## ***Morale naturelle à l'école***

L'éducation à l'éthique selon le pape Pie XI se retrouve dans l'œuvre de l'éducation catholique qui vise à la paix des consciences : « *Un bon catholique, en effet, en vertu même de la doctrine catholique, est le meilleur des citoyens, attaché à sa patrie, loyalement soumis à l'autorité civile établie, sous n'importe quelle forme légitime de gouvernement* »<sup>21</sup>. Pour ce qui concerne l'éducation de la conscience, le pape Pie XI a demandé à l'État de laisser la liberté pour que l'éducation catholique soit mise à profit dans les universités, les collèges, les écoles primaires qui existent, et que l'Église crée des écoles confessionnelles catholiques pour que leur organisation scolaire se conforme aux droits des familles en matière de l'éducation à l'éthique<sup>22</sup>. En effet, la liberté de l'éducation est une méthode naturelle dont les scientifiques essaient de contester la valeur humaine. Tandis que dans la conscience de l'unité annamite, la politesse doit être placée au dessus de la culture traditionnelle.

## ***Comment combiner le programme d'enseignement scientifique de la morale avec la culture occidentale et les mentalités locales?***

Le pape Pie XI invite ensuite l'État, au nom du bien commun à organiser un enseignement officiel « *primaire, secondaire, technique et supérieur, destiné à répandre, dans toutes les classes, les connaissances de tout ordre, nécessaires ou utiles aux citoyens* »<sup>23</sup>. Cet appel du pape est bien accueilli par le gouvernement colonial indigène pour l'enseignement primaire et secondaire des écoles confessionnelles catholiques. Ces écoles privées catholiques ont appliqué officiellement le programme de l'enseignement dans leurs écoles aux différents degrés : primaire, complémentaire, secondaire, supérieur et lycée, et mettent à leur place suivant leur importance respective, l'enseignement français proprement dit et l'enseignement franco-indigène. En effet, ces systèmes concernant les écoles missionnaires catholiques ont été promulgués par le président République A. Millerand en Indochine en 1924 : « *une exception en faveur des congrégations religieuses admises par les traités à la libre pratique de leur religion dans les pays du protectorat de l'Annam et du Tonkin (...) Mais le législateur prend soin d'ajouter que la réglementation prévue devra respecter la liberté des méthodes d'enseignement et le libre choix des livres scolaires* »<sup>24</sup>. De plus, l'enseignement religieux doit être inscrit dans les programmes : l'instruction religieuse concerne non seulement la juste liberté de la science et des méthodes scientifiques mais génère également une ambiance particulière résultant de contacts rendus nécessaires entre les maîtres des divers enseignements, sacré et profane<sup>25</sup>. Parallèlement à l'Encyclique *Divini Illius Magistri*, l'école franco-indigène assure aussi la formation intellectuelle et morale des enfants, pour en faire des enfants loyaux et honnêtes, courageux et dévoués, remplis d'honneur et d'esprit de sacrifice<sup>26</sup>. Cela nous permet de comprendre d'une part, l'éducation naturelle selon Pie XI, avec pour objet le *Bien Honnête*, qui s'interprète ainsi : Courage, Tempérance et Justice. Et d'autre part, l'éthique à l'éducation naturelle avait aussi pour objet la vérité, c'est-à-dire *l'esprit de sacrifice* dans l'Intelligence, la Sagesse, la Force et la Prudence. En effet, ces vertus humaines sont l'œuvre du philosophe grec Platon<sup>27</sup> qu'une définition chrétienne appela les Quatre Vertus cardinales. Tandis que la culture vietnamienne est influencée par le programme de l'enseignement moral doctrinal de

<sup>21</sup> DELABAR, Charles Marie, *L'Éducation à l'école de Pie XI*, Paris 1936, p.211.

<sup>22</sup> Encyclique du Pape Pie XI, *L'éducation chrétienne de la jeunesse*, 31 décembre 1929, p.6.7 et 26.

<sup>23</sup> DELABAR, Charles Marie, *L'Éducation à l'école de Pie XI*, Paris, 1936, p.40.

<sup>24</sup> Missions Catholiques du Tonkin, n° 1/34 : les évêques du Tonkin demandent certaines modifications aux décrets et arrêtés sur les fonctionnements et le contrôle de l'enseignement privé, Hanoi le 1<sup>er</sup> octobre 1927, in AOM, INDO GGI 51569.

<sup>25</sup> Cf. Encyclique du pape Pie XI, *L'éducation chrétienne de la jeunesse*, 31 décembre 1929, p.9.

<sup>26</sup> BNF, 8°JO, 8861, *Bulletin des anciens élèves de l'Ecole supérieure d'éducation physique de l'Indochine* N° 7, mars 1943 : Cas de conscience par N.H.H.

<sup>27</sup> Platon, *La République*, Livre IV, 428b-429a, Hachette, Paris 1880.

Confucius contenu dans ses *Quatre Livres Classiques* « TúrThư »<sup>28</sup> et ses Cinq Livres Canoniques « NgũKinh »<sup>29</sup> : la bonté, la droiture, la politesse, la sagesse, la sincérité et la piété filiale. Cependant, à cette époque, les morales traditionnelles au Vietnam avaient remplacé l'enseignement de l'éthique et de la philosophie occidentale dans les écoles franco-indigènes de même que dans les écoles privées catholiques<sup>30</sup>. En fait, la formation à la morale publique s'adresse à des enfants orientés délibérément vers le beau et le bien dont le concept est très proche de la mentalité occidentale. Relevons le slogan de l'éducation d'enfants à l'école franco-indigène en 1943 : « *Un bon enfant dans sa famille, c'est un bon élève en classe* »<sup>31</sup>. Cette devise révèle une harmonie entre l'éducation naturelle de la famille et l'éducation à l'école selon le pape Pie XI pour qui l'éducation à l'éthique chrétienne à l'école n'est pas seulement affaire d'instruction, mais de formation. En effet, l'une et l'autre doivent concourir non seulement aux leçons de catéchisme, mais à tout ce qui constitue la vie même de l'école: les leçons, les livres, et les exemples des maîtres.<sup>32</sup>

## Conclusion

On constate que l'éducation à l'école du pape Pie XI a été vécue au Vietnam avant et après la date de la publication de cette Encyclique de 1929. Mais déjà depuis 1924, cette pédagogie éducative catholique était favorisée car elle était fondée sur la vraie nature de l'homme et les principes de l'Évangile. Elle seule, en effet, pouvait assurer pleinement aux générations futures la connaissance et la pratique des règles qui font les honnêtes gens, les bons citoyens et les saints<sup>33</sup>. Cette formation à l'éthique, appliquée dans les écoles confessionnelles si nombreuses dans les villages<sup>34</sup>, s'exprime également dans les inspirations éthiques occidentale et locale. Les catholiques y reconnaissent une matière d'école : En plusieurs pays d'Asie où les catholiques sont très minoritaires, ils parviennent à créer des écoles, voire des universités, appréciées de tous et d'excellent niveau<sup>35</sup>. Tandis que l'école privée catholique au Vietnam était présente dans presque tous les vicariats apostoliques de la Cochinchine, de l'Annam et du Tonkin de 1930 à 1944. Elle a joué un rôle important dans l'enseignement scientifique mais, pour la société vietnamienne, elle a été enseignée en vertu d'une nécessité logique et morale.

A partir de 1945, le changement politique initié au Nord Vietnam a complètement modifié les programmes éducatifs en fermant toutes les écoles catholiques et les écoles franco indigènes. Le Sud Vietnam a connu le même bouleversement à partir de 1975. Mais de nos jours, où peut-on encore trouver des traces de l'enseignement moral de l'Encyclique du pape Pie XI dans la société vietnamienne ?

---

<sup>28</sup>La Grande Etude ou ĐạiHọc 大學 ; L'Invariable milieu ou Trung Dung 中庸 ; Les Entretiens ou LuậnNgữ 論語 ; le Mencius ou MạnhTử 孟子.

<sup>29</sup> KinhThi, KinhThư, Lễ ký, KinhDịch, KinhXuân Thu.

<sup>30</sup> Cf. NguyễnVânLiên, *L'œuvre d'éducation des frères Lasalliens au Vietnam*, Thèse de Doctorat ès Lettres, Faculté des Sciences Humaines, Lettres et Arts à l'Université de Lille II, 1978, p.138.

<sup>31</sup> BNF, 8°JO, 8861, *Bulletin des anciens élèves de l'Ecole supérieure d'éducation physique de l'Indochine* N° 7, mars 1943 : Esprit de service, soyons des conquérants par M.A.F, p .9 .

<sup>32</sup> DELABAR, Charles Marie, *L'Éducation à l'école de Pie XI*. Paris 1936, p.115.

<sup>33</sup> DELABAR, Charles Marie, *L'Éducation à l'école de Pie XI*. Paris 1936, p.90.

<sup>34</sup> AOM, INDO GGI 51566, *Très confidentiel*, L'Administrateur de 2<sup>ème</sup> classe, Résidence de France à Ninh-Binh du 29 novembre 1924.

<sup>35</sup> Cf. Léonard, André-Joseph (Mgr), *Agir en chrétien dans sa vie et dans le monde, fidélité*, Belgique 2011.p.85.

## Sources et Bibliographie

### AOM : Archives d'Outre-mer (Aix en Provence)

- INDO GGI 51566- INDO GGI 51222
- INDO – NF, carton 144, dossier 1297.

### AMEP : Archives des Missions Étrangères de Paris

Les Missions Catholiques, *Bulletin des MEP*, n° 157, janvier, 1935.

Annam scolaire : *De l'enseignement traditionnel annamite à l'enseignement moderne franco-indigène*, Exposition coloniale internationale, Paris, Hanoi, 1931, 182p.

Delabar, Charles Marie, *L'Education à l'école de Pie XI*. Paris 1936. 220 pp.

Deroo, André, Encycliques, messages et discours de Pie IX, Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI et Pie XII sur l'éducation, l'école et les loisirs, Editions de La Croix du Nord, Lille 1957, 460pp.

Encyclique *Divini Illius Magistri* du pape Pie XI sur l'éducation chrétienne de la jeunesse, Maison de la Bonne presse, Paris, 1930, 39 pp.

Encyclique *Rerum Ecclesiae* du pape Pie XI sur les missions, 28 février 1926.

Encycliques *Maximum Illud* du pape Benoît XV en 1919.

Houtart, François et Lemercinier, Geneviève, *Sociologie d'une commune vietnamienne, Participation sociale, modèles culturels, famille, religion, dans la commune de Hai Van* ; C.R.S.R- Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve 1981, 309 pp.

Houtart, François et Rousseau, André « Les Eglises et le conflit vietnamien » in *L'Eglise et les mouvements révolutionnaires*, p. 77-112.

Léonard, André-Joseph (Mgr), *Agir en chrétien dans sa vie et dans le monde, fidélité*, Namur, Paris, 2011, 118 pp.

Hubert André, « La pensée des papes sur l'éducation (1929-1978), continuité et évolution », éditions Don Bosco, Paris, 2005, in *Collection Science de l'Education dirigée par GUY AVANZINI*.

Le ThiHoa, *Introduction à l'histoire d'une congrégation diocésaine féminine au Vietnam de 1946 à nos jours : Mgr Dominique Ho Ngoc Can et la Congrégation Notre Dame du Rosaire*, mémoire présenté à l'EPHE, mars 2013. 256 pp.

Le ThiHoa, *Les origines de l'éducation catholique et son développement au Vietnam de 1917 à 1929*, communication au 5<sup>e</sup> Congrès Asie & Pacifique 2015 organisé à l'INALCO, Paris-France, du 9 au 11 septembre 2015.

Nguyễn HuyLai, Joseph, *La tradition religieuse, spirituelle et sociale au Vietnam. Sa confrontation avec le christianisme*, thèse de Doctorat de Théologie à l'Institut Catholique de Paris, Beauchesne, Paris, 1981, 525 pp.

NguyễnVânLiên, *L'œuvre d'éducation des frères Lassalliens au Vietnam*, thèse de Doctorat ès Lettres, Faculté des Sciences Humaines, Lettres et Arts à l'Université de Lille II, 1978, 1000pp.

Platon, *La République*, Garnier-Flammarion, Paris 1966, 510pp.

TrầnThịLiên, *Les catholiques vietnamiens pendant la guerre d'indépendance (1945-1954) entre la reconquête coloniale et la résistance communiste*, Paris 1996, 549 pp.

### Journaux de la BNF (Bibliothèque Nationale de France)

HồNgọcCần, journal, *SacerdosIndosinensis*, *Juanuarius*, 1935.

JO- 71435, Journal, *ĐôngDươngTậpChí* [revue de vulgarisation], 10 Nov 1918 et 12 janvier 1919.

JO 83397, *Bulletin Catholique Indochinois 1928-1930*, Qui Nhơn, décembre 1929, n° 7 par Arsène de SOVERIN.

JO 83408, *Bulletin de l'Amicale des Fonctionnaires de l'Enseignement en Annam*, Hue 1935-1939.

8-JO-4947, Adepit, *Bulletin des anciens élèves des Ecoles pratiques d'Industrie*, Tonkin 1939.

8° JO, 8861, *Bulletin des anciens élèves de l'Ecole supérieure d'Education physique de l'Indochine* (1942-1944).

8°JO, 8861. *Bulletin des anciens élèves de l'Ecole supérieure d'Education physique de l'Indochine* n° 6 à 9 de 1942 à 1944.

JO 94265, Journal, *CôngGiáoĐôngThinh*, Tônggiáo hướng truyên, [La religion vers l'évangélisation], Indochine, janvier n° 730, août à septembre 1935, par Paul NguyễnCangThường.

JO, 94265, Journal, *CôngGiáoĐôngThinh*, « Thuchung của Đức Giáo Hoàng nói về sự giáo dục đạo Thiên Chúa của hàng thanh niên », n° 581, février 1930.

JO 9426 5, Journal, *CôngGiáoĐôngThinh*, Cải cách giáo dục đối với lương tâm công giáo In *La Vie Catholique*, n° 566, août 1931 par la traduction de Paul Đoàn Kim Hường.

JO 94265, Journal, *CôngGiáoĐôngThinh*, « Vấn đề Giáo dục, nhân chi sơ tánh bản thiện », n° 524, octobre 1930 par D. HỒ NgọcCần.

JO 94265, Journal, *CôngGiáoĐôngThinh*, « Vấn đề Giáo dục, Tánh tương cận, tùy tương viễn », n° 526, octobre 1930, par D. HỒ NgọcCần.

JO 94265, Journal, *CôngGiáoĐôngThinh*, « Vấn đề Giáo dục, Cầu bát giáo, tánh nài thiên », n° 528, novembre 1930, par D. HỒ NgọcCần.

JO 94265, Journal, *CôngGiáoĐôngThinh*, « Vấn đề Giáo dục, Giáo bát nghiêm sư chi đạo », n° 543, novembre 1930, par D. HỒ NgọcCần.

JO 94265, Journal, *CôngGiáoĐôngThinh*, « Phải lo cho con trẻ », n° 681, Saigon, mars 1934, par Paul Chính.

JO 94265, Journal, *CôngGiáoĐôngThinh*, « Công đức và tư đức », n° 716, Saigon, novembre 1934, par NguyễnvănGiai.